

Châteauroux, le 20 mai 2020



Françoise JARDAT
Principal Collège Beaulieu

Aux parents d'élèves de 3^e

Réf : circulaire SAB-2020 n°1

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Affaire suivie par Mme Ulrych, secrétariat du collège

Collège Beaulieu

Le principal

Objet : Campagne de bourse nationale de lycée 2020/2021

T 02 54 34 87 48
F 02 54 08 45 91
ce.0360496u
@ac-orleans-tours.fr

7 rue Max Hymans
36000 Châteauroux

Madame, Monsieur,

La campagne de bourses de lycée 2020-2021 ouvre dès le 18 mai 2020 et ce jusqu'au 15 octobre 2020.

- **du 18 mai au 7 juillet** : la campagne se déroulera avec un dossier papier à télécharger sur le site du collège à partir du 25 mai 2020 ou à retirer au secrétariat du collège à partir du 2 juin 2020.

Ce dossier est à déposer rempli et accompagné des pièces demandées dès que possible dans la boîte aux lettres du collège ou à numériser et transmettre sur ce.0360496u@ac-orleans-tours.fr.

- **du 1^{er} septembre 2020 au 15 octobre 2020** : la demande de bourse pourra se faire par le téléservice <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/ts> avec vos codes ATEN ou avec un dossier papier à demander au lycée d'affectation de votre enfant pour les familles qui le souhaitent.

Cette campagne s'adresse à tous les élèves de troisième, y compris ceux scolarisés en ULIS, UPE2A.

Je vous informe qu'un simulateur sera accessible depuis le site du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Pour vous permettre de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et en estimer son montant, je vous encourage à prendre connaissance de la notice d'information « bourses de lycées destinée à évaluer vos droits » ; il est vivement conseillé de compléter un dossier de demande de bourse, quelle que soit l'orientation envisagée de votre enfant pour l'année prochaine et même en cas d'inscription prévue dans une autre académie que l'académie d'Orléans-Tours.

Je vous précise qu'en cas d'affectation dans un lycée professionnel vous aurez à engager des dépenses (frais de pension si internat envisagé, équipement professionnel...) ; il est important de demander une bourse lycée même si des aides à l'équipement pourront vous être accordées selon la filière par le conseil régional Centre Val de Loire (**341,71 euros** à demander lors de l'inscription de votre enfant au lycée professionnel). Une participation de **258 euros** liée aux frais d'internat est possible, uniquement si votre enfant bénéficie de la bourse de lycée.

Par précaution, les élèves souhaitant s'inscrire en Centre de Formation d'Apprentis sont amenés également à compléter un dossier de demande de bourse nationale de lycée au cas où ils ne trouveraient pas de maître d'apprentissage.



Enfin, les bourses au mérite sont destinées à compléter l'attribution d'une bourse de lycée. Les élèves boursiers ayant obtenu une **mention Bien ou Très bien** au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement la bourse au mérite.

Ce complément est versé pendant toute la scolarité jusqu'à la fin du cycle conduisant au baccalauréat afin de les aider dans la poursuite de leurs études.

2/2

Le montant annuel de la bourse au mérite, complément de la bourse de lycée, varie en fonction de l'échelon de la bourse, de **402** euros (1er échelon) à **1 002** euros (6e échelon). La bourse au mérite est versée en trois fois en même temps que la bourse de lycée.

Si vous souhaitez un accompagnement dans la constitution de votre dossier, vous pouvez demander de l'aide à **Mme Chuat**, assistante sociale rattachée à l'établissement ou à **Mme Ulrych**, secrétaire de direction en téléphonant au 02 54 34 87 48.

Je me tiens disponible par mail sur ce.0360496u@ac-orleans-tours.fr, ainsi que le secrétariat, pour tout complément d'informations.

Le Principal



Scanned with CamScanner